

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DJS 67 Subvention (400.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec le Paris Basketball au titre de l'année 2021.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Paris Basketball et la signature de la convention afférente;

Sur le rapport présenté par M. Pierre Rabadan au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe d'une convention d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Paris Basketball, sis, 81, boulevard Massena (13^{ème}).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 400.000 euros est attribuée au club Paris Basketball, au titre de l'année 2021 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'il s'est engagé à effectuer.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO